

INSCRIPTION A LA SELECTION EN FORMATION CAP AEPE NOTICE D'INFORMATION

MODALITES D'INSCRIPTION

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Pour être admis à suivre les études conduisant au CAP AEPE, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date de leur entrée en formation ; aucune dispense d'âge n'est accordée et il n'est pas prévu d'âge limite supérieur. L'admission en formation conduisant au CAP AEPE est subordonnée à la réussite à la sélection.

La formation peut être suivie en présentiel, à distance ou par la voie de l'apprentissage.

CAPACITE D'ACCUEIL

L'IFMEA accueille 25 élèves.

FRAIS D'INSCRIPTION AUX EPREUVES DE SELECTION

Le candidat¹ doit s'acquitter du montant des frais d'inscription à la sélection qui s'élève à **60 €** soit par chèque bancaire à l'ordre de : Fondation Lenval ou en espèces.

Le paiement est une pièce constitutive du dossier d'inscription.

Les frais d'inscription à la sélection, ne sont en aucun cas remboursables quelle que soit la raison qui empêche le candidat de concourir OU en cas d'échec à la sélection.

***En cas d'annulation de candidature* (qu'elle qu'en soit la raison : maladie, accident ou autre), les frais d'inscription ne seront pas remboursés.**

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : Mercredi 27 octobre 2021

CLOTURES DES INSCRIPTIONS : Dans la limite des places disponibles (25 places)

¹ Lire candidat-candidate

Le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site internet : ifmea.lenval.org ou disponible à l'Institut de Formation.

Il doit être déposé ou envoyé par courrier au secrétariat de l'IFMEA, dûment complété accompagné des documents demandés à l'adresse suivante :

IFMEA – Centre Simone Veil - 67-69 avenue de la Californie – 06200 NICE

du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h à 16h30.

INSCRIPTION

- Téléchargement du dossier d'inscription sur le site ifmea.lenval.org
- Envoi ou dépôt du dossier à l'IFMEA
- Réception et vérification des pièces constitutives du dossier d'inscription par l'IFMEA
- Validation de l'inscription définitive et envoi de la convocation au concours par mail

DATES DE LA FORMATION : du 06 septembre 2022 au 02/06/2023

COUT DE LA FORMATION

La formation est payante. **Toute formation commencée est due.**

Le coût de la formation est de : **2 550 € (financement personnel) – 3890 € (financement pôle emploi, employeur...)**

Prévoir l'achat de 2 blouses professionnelles identifiées IFMEA Lenval (60 € environ).

MODALITES DE PRISE EN CHARGE DU COUT DE LA FORMATION

Le CERFAH (Centre Régional de Formation des Apprentis des métiers de l'Hospitalisation) prend en charge l'intégralité des coûts de formation et se charge de toutes les démarches concernant cette prise en charge après l'admission définitive du candidat.

MODALITES D'ADMISSIBILITE ET D'ADMISSION

Une réunion d'information collective obligatoire aura lieu à l'IFMEA sur convocation.

Elle sera suivie d'une évaluation des pré-requis nécessaires pour accéder à la formation CAP AEPE par la voie de l'apprentissage. Elle sera composée d'un exercice de français (compréhension d'un texte) et d'exercices de mathématiques (opérations numériques de base).

Les candidats ayant les pré-requis nécessaires seront convoqués pour un entretien oral afin d'exprimer leurs motivations pour suivre cette formation.

À l'issue de la sélection, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

RESULTATS DE LA SELECTION

Dans le respect des conditions en vigueur de communication des données personnelles des candidats, les résultats sont affichés, à l'entrée de l'institut de formation. Ils sont parallèlement disponibles sur internet sur le site ifmea.lenval.org

Aucun résultat n'est donné par téléphone.

Production des données

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusif des données personnelles, l'IFMEA s'engage à protéger les données communiquées par les candidats. Ces données sont utilisées exclusivement dans les opérations de concours et d'admission.

Tous les destinataires de ces données s'engagent à protéger les données personnelles et à ne pas les communiquer à des tiers.

En validant son inscription, le candidat autorise expressément l'utilisation et la transmission de ces données selon les nécessités d'organisation des épreuves et d'admission à l'Institut de Formation.

REPORTS DE FORMATION

Les résultats des épreuves de sélection ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

Cependant, un report d'admission **d'un an**, est accordé de droit par la Directrice de l'Institut, en cas de :

- congé de maternité
- rejet d'une demande de mise en disponibilité
- garde de son enfant ou d'un de ses enfants âgé de moins de quatre ans
- rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale
- rejet d'une demande de congé individuel de formation
- rejet d'une demande de congé de formation professionnelle

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit se manifester auprès de l'institut dans lequel il a été précédemment admis et confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante, au plus tard 3 mois avant la date de cette rentrée.

Le nombre de reports de formation est compris dans le quota d'agrément.

ADAPTATION DU PARCOURS DE FORMATION SELON VOTRE SITUATION

COUVERTURE SOCIALE

La couverture sociale est obligatoire pour l'année de formation.

Il est impératif de vérifier votre situation et de fournir un justificatif de couverture sociale (Régime Général-Sécurité sociale)

Pour les régimes particuliers (RSI, MSA) veuillez-vous rapprocher de votre centre pour la couverture accident de travail.

Les élèves âgés de moins de 20 ans restent ayant droit de leur parent (justificatif à fournir à la rentrée)

INFORMATIONS PRATIQUES

Site internet : ifmea.lenval.org

- L'Institut ne possède pas d'internat.
- L'institut ne possède pas un self. Des micro-ondes et réfrigérateurs sont à disposition des élèves dans la salle de restauration.
- Les élèves doivent être autonomes au niveau des déplacements.
- L'ensemble des stages est organisé par l'IFMEA. De nombreux stages se déroulent en dehors de Nice (entre Fréjus et Menton) et occasionnent des frais supplémentaires tels que déplacements, repas, à la charge de l'élève.
- Les tenues de stages sont à la charge de l'élève.
- Le centre de documentation et la salle informatique situés dans l'institut sont à disposition des élèves.